

# FORMATION PRÉPARANT AUX TESTS DE NÉERLANDAIS DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE BRUXELLOISE - TOUS LES MODULES DE 45 HEURES

## Pôle d'activité

SUPPORT ADMINISTRATIF ET BUREAUTIQUE

## Formule

En ligne

## Prix/participant

315,00 €

Gratuité possible : consultez les conditions sur notre site.

## Nombre max. de participants/session

13

## Prix/session réservée

2.720,00 €

## Prix/session sur-mesure

Contactez-nous

## Durée de la formation

45 heures par module de formation : = 45 heures de cours en face à face /15 x 3 heures

## Personne de contact

Charlotte MAHIEU Gestionnaire de dossiers clients

cmahieu@erap-gsob.brussels

## Détail de la formation

**Le programme de cours de néerlandais sur objectif spécifique** vise la réussite des épreuves linguistiques SELOR en langue néerlandaise.

Il est basé sur les niveaux du Cadre européen commun de référence linguistique (CERL) et couvre les quatre compétences langagières (compréhension orale, compréhension écrite, expression orale, expression écrite).

Le programme se subdivise en 20 modules de cours (chacun de 45 heures de cours).

Chaque participant se voit accorder un parcours de formation pouvant aller jusqu'à 3 modules, sous réserve des subsides

disponibles. Au-delà de ce nombre d'heures, la demande de l'apprenant est réexaminée.

Les modules reposent sur un programme de formation composé par l'ERAP et l'opérateur de formation.

Les modules 16 et 20 sont des modules à la carte, dont le programme est fait sur mesure pour répondre aux besoins des participants, réaliser un bilan des compétences et préparer strictement les tests prévus pour le niveau.

Le module 12 peut également devenir un module sur mesure, préparatoire aux tests SELOR de connaissance élémentaire (compétences passives).

Des tests de fin de module et de niveau sont prévus. L'étudiant doit obtenir un score de 50 % ou 60 % pour réussir les tests de fin de niveau.

### **Programme par niveau et par module**

<b>module</b>	<b>ECHELLE DES NIVEAUX CECR</b>	<b>Niveaux</b>	<b>Préparation aux épreuves SELOR</b>
module 1	A1-	parfait débutant	
module 2	A1	débutant	
module 3	A1	débutant	
module 4	A1 acquis	débutant	TEST DE FIN DE NIVEAU
module 5	A2-	base	
module 6	A2-	base	
module 7	A2+	base	
module 8	A2+ acquis	base	TEST DE FIN DE NIVEAU
module 9	B1-	élémentaire	
module 10	B1-	élémentaire	
module 11	B1-	élémentaire	
module 12	B1- acquis	élémentaire	TEST DE FIN DE NIVEAU ou Préparation aux épreuves SELOR pour les compétences passives : • Article 8 • Article 10 (compétences passives B1) • Autres
module 13	B1+	intermédiaire	
module 14	B1+	intermédiaire	

module	ECHELLE DES NIVEAUX CECR	Niveaux	Préparation aux épreuves SELOR
module 15	B1+	intermédiaire	
module 16	B1+ acquis	intermédiaire	Préparation aux épreuves SELOR <ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 8</li> <li>• Article 10 (compétences passives B1)</li> <li>• Article 9§2 connaissance élémentaire</li> <li>• Article 14 connaissance élémentaire</li> <li>• Autres</li> </ul>
module 17	B2	indépendant	
module 18	B2	indépendant	
module 19	B2 C1	indépendant	
module 20	B2 C1	indépendant	Préparation aux épreuves SELOR B2 + C1 <ul style="list-style-type: none"> <li>• Article 10 BIS</li> <li>• Article 9§2 connaissance suffisante</li> <li>• Article 11</li> <li>• Article 12</li> <li>• Article 13</li> <li>• Article 14 connaissance suffisante</li> <li>• Autres</li> </ul>

## Objectifs

À l'issue de la formation, les agents doivent avoir progressé dans leur maîtrise de la langue néerlandaise, avoir été évalués dans leur parcours, avoir été initiés à la méthodologie des épreuves SELOR.

A plus long terme et de manière globale, l'enjeu du programme SELOR est de soutenir les administrations dans leur projet de bilinguisme de leur personnel.

Pour tout complément d'information, contactez par e-mail le coordinateur pédagogique en charge du dossier (aloicq@erap-gsob.brussels).

## Public cible

Le public visé par la formation est constitué des agents des pouvoirs locaux bruxellois (communes et CPAS), des zones de police de la Région de Bruxelles capitale (CAlog et opérationnels) et des organismes régionaux bruxellois, qui souhaitent améliorer leur niveau de néerlandais et passer les épreuves linguistiques SELOR de la langue néerlandaise.

## Conditions d'admission

Le participant doit avoir passé un test de placement avant la première inscription.

La gratuité de la formation est assurée aux zones de police, aux administrations communales et aux CPAS, sous réserve de la signature du règlement de gratuité et dans les limites des subsides disponibles.

Par souci d'utilisation optimale du subside, la gratuité ne sera accordée qu'aux agents ayant participé à minimum 75% de la durée d'un module (sur 45 heures de cours).

Pour complément d'information, veuillez contacter le secrétariat de l'ERAP (lmallouli@erap-gsob.brussels) ou le coordinateur pédagogique (aloicq@erap-gsob.brussels).

## Prérequis

L'étudiant s'inscrit au module recommandé par l'ERAP et poursuit sa formation dans l'ordre indiqué.

## Méthodes pédagogiques

**La formation vise** les quatre niveaux de compétence, la compréhension orale (CO), la compréhension écrite (CE), l'expression orale (EO) et l'expression écrite (EE). Cependant, la préférence est donnée à l'expression orale pendant les cours en face à face.

La formation privilégie **l'immersion totale** en néerlandais, à l'exception du niveau parfait débutant

**Le programme de cours** est réparti comme suit :

- Un cours (3 heures)
- Une unité d'enseignement (9 heures) (les supports sont prévus par unité d'enseignement)
- Un module (45 heures)
- 15 heures de cours uniquement dédiées à la conversation sur des thématiques choisies par le groupe.

A l'exception des modules 12, 16 et 20, Le formateur suit **un programme fixe pour chaque module de cours**, en utilisant les supports de formation prévus par unité d'enseignement.

**La formation prévoit du travail en autonomie.**

- **Sauf pour les modules à la carte, les supports de cours** sont conçus par unité d'enseignement.
- Chaque unité d'enseignement prévoit une fiche grammaticale, une fiche lexicale, une fiche de compréhension orale, une fiche lire et une fiche écrire.

Afin d'améliorer le taux de réussite aux épreuves SELOR, l'ERAP a mis en place **une évaluation du niveau des apprenants** à la fin de chaque module . **Les tests de fin de module** sont réalisés par l'apprenant.

## **Contenu**

A l'exception des modules 12,16, 20, un programme fixe standard est prévu par niveau et par module.

Pour toute question complémentaire, veuillez contacter le service pédagogique de l'ERAP ([aloicq@erap-gsob.brussels](mailto:aloicq@erap-gsob.brussels)).

## **Disponibilité au catalogue**

29 novembre 2024